



MAIRIE DE ROBION

Commune membre de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Dossier n° **DP 084 099 25 00069**

Affiché le : **30/05/2025**

Date de dépôt : **30/05/2025**

Demandeur : **SARL Etablissement Verdi Comble Eco**
représentée Monsieur BOUBLI Tony

Pour : **Pose de panneaux photovoltaïques en toiture**
18.24m²

Adresse terrain : **39 Chemin du Carraire à Robion**
(84440) – AV 254-255

Le Maire,

A

SARL Etablissement Verdi Comble Eco

Monsieur BOUBLI Tony

3 Sen Giraud

93260 Les Lilas

Monsieur,

Par courrier du 11/06/2025, réceptionné par vos soins le 13/06/2025, je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces manquantes ci-dessous :

- **DPC3. Un plan en coupe de la toiture [Article R. 431-10 b) du Code de l'urbanisme].** (Absence des informations suivantes : indiquer la mesure de l'espace entre la toiture et le support ainsi que l'épaisseur des panneaux sans dépasser 10cm)

A ce jour, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable de travaux référencée ci-dessus, n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires, à savoir le 13/09/2025.

En conséquence, conformément à l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme, la demande de déclaration préalable de travaux a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

ROBION, le 16/09/2025

Le Maire,

Patrick SINTES



NOTA : J'attire votre attention sur le fait que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.